

Date de parution : juin 2010

Dans ce numéro :

Rappel du cadre réglementaire	1
Etat des lieux	2
Les actions existantes	3
Les actions à mettre en place dans les LP	3
Des illustrations sur le site du PASI	4
Une autre piste importante : l'entretien d'orientation et le conseil aux élèves	6
D'autres ressources	6

Passerelle BAC PRO-BTS : les mises en œuvre de l'académie Nancy-Metz

L'amélioration du taux et des conditions d'accès à l'enseignement supérieur est un sujet qui a fait consensus lors des consultations relatives aux évolutions à apporter au lycée en général et au LP en particulier. Notre académie accuse un retard de près de deux points pour cet indicateur :

- 71,9% des élèves lorrains accèdent à l'enseignement supérieur, alors qu'ils sont
- 73,8% au niveau national.

Si l'amélioration de ce taux passe par un accès plus grand au niveau IV, que ce soit vers le baccalauréat général et technologique, par des parcours plus nombreux de la 3^{ème}

à la 2nde, puis au sein du lycée, ou vers le baccalauréat professionnel, par la fluidité plus grande, offerte par un parcours en 3 ans, elle pose également la question des actions à mener dans le cadre de la transition du lycée à l'enseignement supérieur.

De nombreuses réflexions ont été menées à ce sujet au niveau national, et récemment, deux rapports :

- « *renforcer l'orientation active, pour une transition réussie du lycée vers l'enseignement supérieur* » rédigé par B. Saint Girons, délégué interministériel à l'orientation, et « *préconisations pour la réforme du lycée* » rédigé par R. Descoings,

dressent des éléments de bilan et émettent des préconisations. Elles devraient nous inspirer, en vue notamment de la rédaction du prochain projet académique.



Le SAIO pilote les actions de mise en œuvre de cette passerelle

Rappel du cadre réglementaire

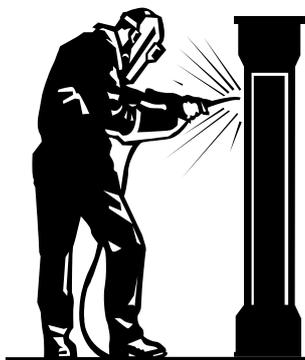
Le décret n° 2005-1037 du 26 août 2005 définit les conditions d'admission de droit des bacheliers professionnels en section de techniciens supérieurs. Une circulaire ministérielle en date du 25 janvier 2006 précise les modalités d'application de cette nouvelle disposition réglementaire, elle préconise notamment la **nécessité**

d'un accompagnement des bacheliers professionnels dans les premiers mois de la formation.

L'article 7 bis inséré dans le décret du 9 mai 1995 susvisé et ainsi rédigé :

Art. 7 bis. - **L'admission est de droit** pour les élèves et les apprentis qui, ayant préalablement fait

acte de candidature dans les formes et délais prévus par le recteur, obtiennent la même année **une mention "très bien ou "bien** au baccalauréat professionnel dont le **champ professionnel** correspond à celui de la section de technicien supérieur demandée.



Le baccalauréat professionnel est d'abord un diplôme d'insertion

« L'admission des élèves de bac pro en BTS est un droit à la condition d'avoir une mention très bien ou bien au baccalauréat professionnel... »



Allez sur

« Le portail *admission postbac* »

L'état des lieux

Au préalable il convient de rappeler que le baccalauréat professionnel est un diplôme d'insertion.

Données du CEREQ : l'insertion des sortants de l'enseignement secondaire – Génération 2004.

Taux de chômage :

- 15 % pour les sortants d'un CAP Industriel
- 8 % pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel
- 22 % pour un CAP Tertiaire
- 16 % pour un baccalauréat professionnel

Type d'emploi occupé CDI :

- 72 % pour les bacs pros industriels
- 64 % pour les bacs pros tertiaires

Quelques Chiffres

Les poursuites d'études (à partir d'une enquête menée auprès des élèves environ 4000 élèves)

Pour les bacheliers 2008 (60 % de répondants environ 2400 personnes)

- 50 % sont en emploi ou recherche d'emploi
- 32 % poursuivent leurs études à temps plein
- 14 % sont en contrat en alternance (apprentissage au contrat de professionnalisation)
- 4 % connaissent une autre situation

Sur 100 bacheliers professionnels qui poursuivent des études :

- 57 % sont en BTS
- 4.5 % en DUT
- 21 % en L1 (mais moins de 4% des néo bacheliers inscrits à l'université)
- 14 % suivent d'autres formations

Autre source d'information : le portail Admission Post Bac (A.P.B.)

Tout bachelier confondu : 88 % des élèves de terminale ont fait un dossier sur APB (Admission Post Bac)

- 58 % pour les bacheliers professionnels (63 % France)
- Tout bachelier confondu 88 % des élèves ayant fait au moins un vœu sur APB reçoivent une proposition d'admission
- 66 % pour les bacheliers professionnels (63% France)
- Tout bachelier confondu : 19 % des élèves ayant eu une proposition l'ont refusé
- 31 % pour les bacheliers professionnels (25 % France)

Les poursuites d'études bac+2 à temps plein

Les bacheliers professionnels représentent en 2009 :

- 14 % des présents en 1^{ère} année de BTS (public+privé), pour mémoire ils en représentaient 11.8 % en 2006.
- 2% des présents en 1^{ère} année d'IUT, 0.9 % en 2006

Au moment de l'affectation (juin 2009) en BTS.

- Ils représentaient 21.2 % des vœux 1 (1220) avec des taux variant de 67 % à 0 %
- Près de 430 d'entre eux ont une proposition de poursuite d'étude, 14.3 % des propositions pour un BTS.

Cas des mentions TB ou B :

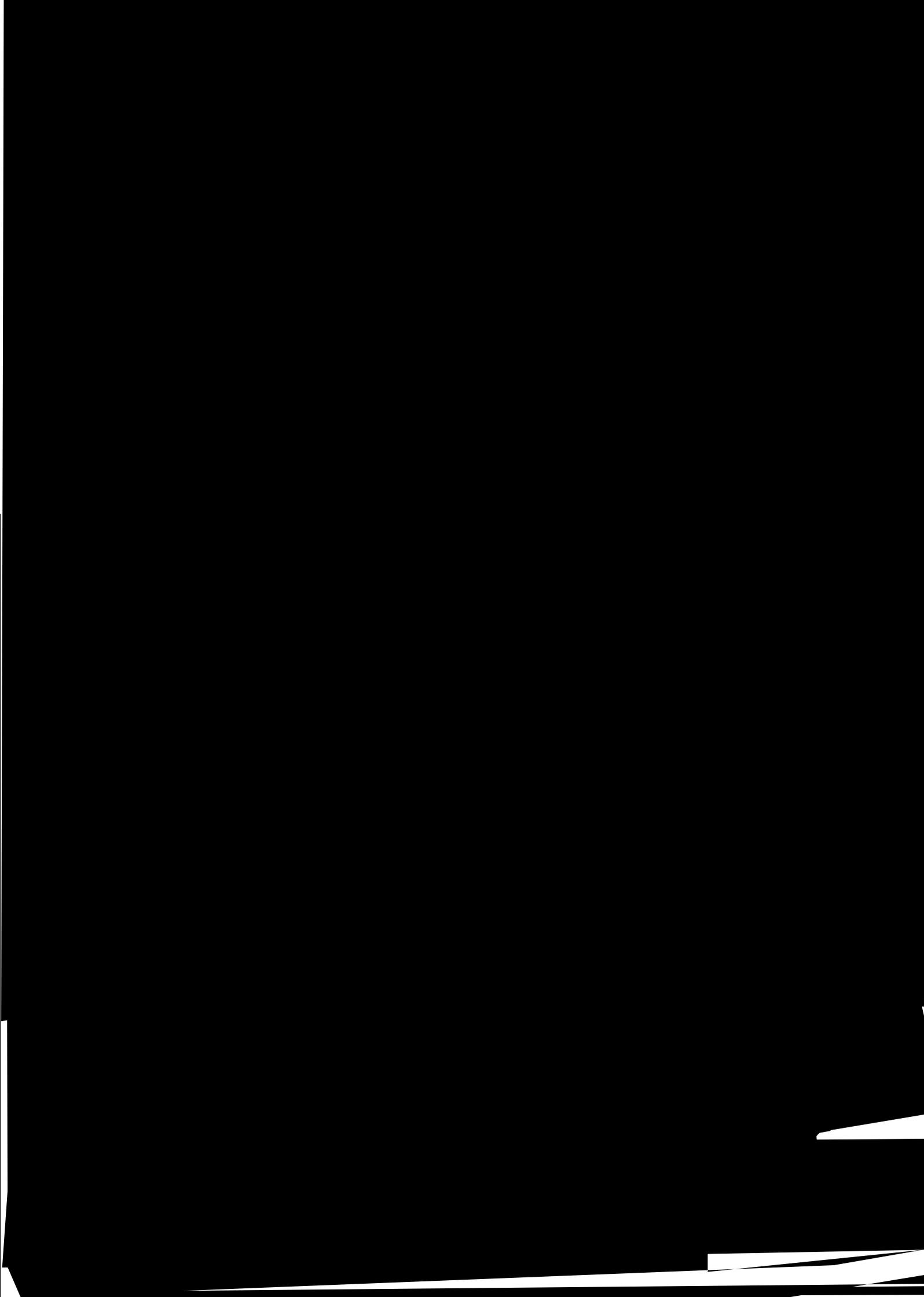
- environ 430 à 450 bacheliers professionnels obtiennent une mention TB ou B
 - Parmi eux, moins de la moitié demande un BTS à temps plein (mais 29 % en 2007).
- Dès les commissions d'affectation 85% à 90% d'entre eux sont affectés (environs 180 élèves)

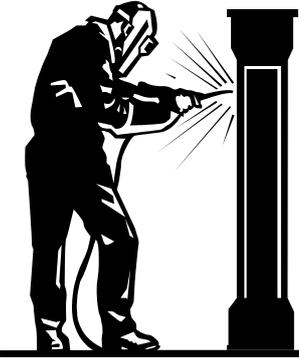
Un bachelier professionnel sur deux qui est en BTS n'a pas eu de mention TB ou B au baccalauréat.

Les suivis de cohorte des élèves de bac pro en BTS

Pour la cohorte 2005-2006 :

- 30% abandonnent en 1^{ère} année (Très tôt avant les vacances de la Toussaint)





Le baccalauréat professionnel est d'abord un diplôme d'insertion

« Les élèves issus de bac pro ont des difficultés à travailler, à s'organiser, à apprendre et à comprendre »



Le travail à la maison pose problème en BTS aux élèves issus de bac pro.

en réorientation. Il présente, sur un lieu unique, une palette très large de formations post baccalauréat en Lorraine. Cette édition sera la 20ème.

• « **Les clés de la réussite** » : opération co-organisée par Nancy Université et les services d'information et d'orientation, le 29 janvier 2010 sur les campus de Nancy, elle complète ORIACTION en permettant aux lycéens de découvrir sur site les formations, par des conférences ou des cours fictifs assurés par les enseignants du supérieur. De même, la participation du CROUS permet l'apport d'informations sur la vie étudiante.

• « **Les portes ouvertes** » : opération co-organisée par l'université de Metz et les services d'information et d'orientation le 30 janvier 2010 sur les campus de Metz. Elle vise les mêmes objectifs que l'opération menée à Nancy.

A ces manifestations d'ampleur, s'ajoutent toutes les portes ouvertes se déroulant en février et mars dans chacun des établissements IUT, lycées avec BTS / CPGE, écoles d'ingénieurs...qui permettent, quant à elles, de découvrir les lieux d'apprentissage, les laboratoires... , de rencontrer des étudiants et des enseignants.

Les actions à mettre en place dans les LP

Dans chaque lycée professionnel, la problématique est celle là :

Comment repérer et accompagner les élèves avec un potentiel pour qu'ils obtiennent une mention TB ou B au baccalauréat et ensuite qu'ils réussissent en BTS quand ils ont choisi d'y aller.

Mme MARTIN IA-IPR Lettres nous livre différentes explications des difficultés constatées lors de l'intégration d'élèves de BAC PRO en STS.

Mme MARTIN, ayant animée un groupe de travail inscrit au Plan Académique de Formation sur la mise en œuvre des passerelles BAC PRO – BTS et disposant d'éléments précis de réponse, présente les freins à l'intégration des élèves de baccalauréat professionnel en sections de technicien supérieur.

Beaucoup d'étudiants indiquent qu'ils ont choisi de préparer un BTS à cause de la conjoncture économique, ou parce que ce type de formation propose des études courtes mais reconnues, ou encore à cause des stages (aspect pratique) ; certains attendent une autre formation ; d'autres reviennent après un échec en faculté ou à l'IUT.

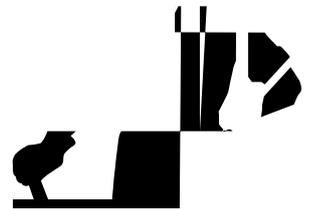
Certains élèves considèrent qu'ils étaient bien informés sur les enseignements et les épreuves en BTS, mais d'autres estiment que non. Pour remédier à ce manque d'information, on pourrait proposer à des élèves de BTS et / ou à d'anciens étudiants d'aller rencontrer leurs camarades de STG et de Bac Pro.

Les difficultés rencontrées par les élèves en français depuis le début de l'année concernent principalement la mobilisation des connaissances et des exemples pour développer une argumentation, ainsi que la prise de notes. Peut-être faudra-t-il travailler ce dernier point de manière plus systématique.

Le travail en BTS est parfois jugé plus intéressant que celui demandé pour le bac (et certains élèves se disent soulagés ne n'avoir plus d'œuvres intégrales à étudier !), mais les étudiants constatent qu'on leur demande de faire plus de choses à la maison. Ce dernier point pose problème, car ils n'ont pas l'habitude de travailler chez eux. Que faire ? Proposer un accompagnement éducatif personnalisé ? Mais il faudrait que ces heures soient intégrées à l'EDT... On peut aussi imaginer des plages horaires réservées aux devoirs, mais se pose alors le problème de la surveillance...

Les étudiants jugent le cours de français utile pour les comptes-rendus professionnels, pour le travail de l'oral, et pour l'analyse et la synthèse.

Des heures de soutien ou de remédiation sont parfois mises à disposition des étudiants qui se sentent en difficulté.



truits par l'équipe éducative ?

Quelle évaluation du dispositif ?

Quelle mesure des progrès des élèves ?

Quels autres critères déterminer ?

Quelle appréciation portée par les acteurs ?

Quels changements à venir ?

Quelle production réelle ?

Des illustrations

Plusieurs actions suivies par le PASI illustrent cet accompagnement :

Accueil, Orientation, Soutien : accompagnement des élèves en Première d'Adaptation

<http://www3.ac-nancy-metz.fr/pasi/spip.php?article473>

Passerelle « terminales BAC PRO - BTS »

<http://www3.ac-nancy-metz.fr/pasi/spip.php?article543>

Création d'un MOdule de Préparation à l'Entrée en BTS pour les élèves de bac professionnel (MOPEB)

<http://www3.ac-nancy-metz.fr/pasi/spip.php?article537>



Une autre piste importante : l'entretien d'orientation et le conseil aux élèves

Nous le savons, pour qu'un choix pertinent puisse être effectué par les lycéens, l'accompagnement individualisé peut prendre trois formes complémentaires :

L'entretien d'orientation. Il permet de façon régulière de faire un bilan personnalisé sur le degré d'acquisition par les élèves des compétences, connaissances et des capacités ou attitudes visés (assiduité, curiosité,

initiative, implication, autonomie, capacité de travailler en équipe). Ils aident l'élève à créer les conditions favorables à son apprentissage et à la réalisation de son projet.

Le conseil formulé par les établissements du supérieur. Pour compléter les avis formulés par les enseignants du secondaire, les élèves dès la classe de 1ère peuvent solliciter auprès des établissements du supérieur

un avis sur leurs poursuites d'études, cela peut être fait par exemple lors des journées d'immersion, portes ouvertes...

Pour mémoire les fiches de présentation des divers dispositifs d'aide individualisée figurent sur le site académique.

<http://www.ac-nancy-metz.fr/dap/A/aide/aide.htm>

D'autres ressources

Le guide régional élèves ONISEP « Après le baccalauréat » à paraître en novembre. Cette année, il comportera une partie spécifique pour les terminales de baccalauréat professionnel.

« **Parcours de découverte des métiers et des formations** » : document ressource réalisé par le SAIO. Il sera complété au cours du 1er trimestre par un deuxième document spécifique consacré aux stratégies à mettre en œuvre au lycée.

Des documents statistiques : « Bilan de l'orientation et de l'affectation », « De la terminale à l'enseignement supérieur. Voir le site www.ac-nancy-metz.fr/lio.